

Le château en ruine, le maire et la start-up

Un exemple de financement participatif pour sauver le patrimoine*

ANTONIO GONZALEZ ALVAREZ

En 2019, à Vibrac, petit village de 300 habitants situé entre Angoulême et Cognac, un château du XIII^e siècle tombe en ruine. L'héritière l'a mis en vente, les coûts importants de réhabilitation sont rédhibitoires pour de potentiels acheteurs et la mairie n'a pas les moyens de reprendre le bien.

Ce cas de figure est loin d'être exceptionnel en France, pays qui regorge de sites patrimoniaux. Certains sont classés monuments historiques et à ce titre peuvent recevoir des aides de l'État (notamment en avantages fiscaux) et de collectivités locales. D'autres, de type « petit patrimoine¹ » bénéficient d'aides modiques de la Fondation du patrimoine. Pour les édifices non protégés en péril, il existe aussi depuis peu le loto du patrimoine², à condition d'être sélectionné sur appel à candidatures. Mais que faire des bâtiments très abîmés ou en ruine ? S'ils peuvent présenter un charme indéniable, ils coûtent très cher aux propriétaires et offrent une capacité d'usage limitée. Ces propriétés sont nombreuses, elles se dégradent, mobilisent parfois des associations de défense mais sont

souvent oubliées. Tel aurait pu être le destin du site de Vibrac. « De l'ancien château ne subsistent qu'une moitié de tour et un morceau de la façade côté cour avec les traces de l'escalier extérieur et de son dôme en pierre. La chapelle n'a plus ni sa couverture ni sa voûte en bois. Le balcon extérieur, bien visible sur les cartes postales anciennes et toujours utilisable à la fin du siècle dernier, est presque écroulé³... » Mais le hasard s'en est mêlé.

Le rédacteur en chef des Guides verts Michelin rencontre en 2019 les co-fondateurs de Dartagnans, start-up parisienne spécialisée dans le financement participatif du patrimoine culturel, pour leur dire qu'un des châteaux restaurés par la jeune entreprise est retenu pour la prochaine édition du guide⁴. Au passage, il leur signale l'existence et l'intérêt du site de Vibrac. Après la visite du lieu, l'équipe de Dartagnans tombe sous le charme. L'écrin naturel sur lequel sont posées les ruines du château avec un bras de la Charente qui traverse le domaine est vraiment hors du commun. La jeune entreprise décide de relever le défi. Elle met en place sur sa plateforme l'achat collectif du site avec un don minimum de 50 euros pour

devenir « co-châtelain ». En quatre jours seulement, elle réussit à réunir les 100 000 € nécessaires pour l'achat avec la participation de 1 300 contributeurs⁵. Pendant les 40 jours d'ouverture au financement, environ 10 000 personnes de 96 nationalités différentes contribueront et le projet obtiendra au final une subvention totale de 654 000 € ce qui permettra de couvrir non seulement l'achat mais aussi une partie de la restauration et le lancement de nouveaux projets dont un potager bio en permaculture. Si la crise du Covid-19 le permet, le lieu ouvrira au public à l'été 2020.

La maire de Vibrac est enchantée. Sans le recours au financement participatif, la commune aurait pu faire appel à des dispositifs plus classiques, comme le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en partenariat avec le propriétaire du site, quitte à mobiliser aussi du foncier public. Mais cela n'aurait pas eu la même efficacité en termes « d'agilité » et de rapidité d'intervention. Le projet porté par la start-up va remettre en valeur le site, attirer des touristes sur un parcours qui compte déjà de nombreux lieux d'intérêt le long de la Charente et potentiellement faire vivre l'économie locale.

* | Nous remercions Romain Delaume, co-fondateur de la start-up Dartagnans, Marie-Christine Grignon, maire de Vibrac, et Corinne Langlois, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie du ministère de la Culture pour leurs témoignages et informations.

1 | Cela concerne les bâtiments ou monuments qui ne sont pas classés monuments historiques ; voir <https://www.fondation-patrimoine.org/>

2 | Jeu de loto organisé une fois par an par la Française des Jeux, dont une partie des profits est versée à la Fondation du patrimoine ; voir <https://loto-du-patrimoine.fr/>

3 | J.-P. Gaillard, « Le château de Vibrac... en voie de disparition », *Le Picton*, n° 255, mai-juin 2019, pp.55-59.

4 | La société Dartagnans, créée en 2015, a restauré en Nouvelle-Aquitaine le château de La Mothe-Chandeniers qui a réuni 25 000 personnes de 115 pays (1,6 million d'euros au total) et celui de l'Ébaupinaye, 15 000 contributeurs de 110 pays (1,1 million d'euros).

5 | D. Faucard, « Vibrac aux 1 300 châtelains », *Sud Ouest*, 31 décembre 2019, p. 8.

Potentiel du financement participatif

Le financement participatif a le vent en poupe, poussé par l'essor des outils de communication numériques qui facilitent la mise en réseau des personnes aux affinités proches. Ainsi, même sur des sujets très spécialisés et minoritaires, il est possible d'atteindre des volumes importants d'intéressés. Aujourd'hui, les sites de financement participatif proposent toutes sortes de projets : de l'édition d'une BD sur les aventures d'un super-héros hybride humain-mouton au projet de sauvegarde de la faune marine de Campatapoufs (Guadeloupe), en passant par l'ouverture d'un salon de thé à Redon. Le financement participatif a

réalisé en 2019 une année record en France avec +56 % de fonds collectés, soit 629 M€¹.

Certes, une faible part de ce montant relève de véritables dons (environ 80 M€). Le reste correspond à des prêts ou à des investissements qui recherchent un profit, la plupart (environ 328 M€) dans le secteur immobilier, loin des démarches à vocation altruiste : « Le financement participatif en immobilier prévoit le plus souvent un remboursement in fine, soit le capital et les intérêts versés en fin de projet². » Et les châteaux en ruine, si charmants soient-ils, n'entrent pas forcément dans la catégorie des investissements rentables pour les capitalistes avides de maximiser leur gain.

1 | Voir le baromètre annuel du crowdfunding en France en 2019 sur le site financeparticipative.org

2 | « Les limites du crowdfunding en période de pandémie », *Le Monde*, samedi 4 avril 2020.

Néanmoins, il reste un grand nombre de personnes susceptibles de s'intéresser à ce genre de projets, si elles ont la conviction que leur contribution peut être utile pour rendre le monde meilleur, même à toute petite échelle³. Pour les convaincre, la clef du succès est l'usage qui pourra être imaginé pour le site sur le long terme. Au-delà de la recherche de rentabilité, des programmations souples et temporaires liées au paysage et au patrimoine, ayant la vocation d'animer la vie locale avec des dimensions sociales, culturelles et environnementales peuvent être conçues et faire rêver. —

3 | Car le don est une part essentielle de la vie en société, contrairement aux théories qui font de l'être humain un pur *homo oeconomicus*. Voir notamment A. Caillé, *Extensions du domaine du don : demander, donner, recevoir, rendre*, Actes Sud, 2019.

Le château de Vibrac, situé dans les bras de la Charente, est aujourd'hui envahi par la végétation. © Dartagnans.

